

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le 27 octobre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2023

PRESENTS : M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

6. Remboursement de la commune de Boisseuil d'une facture relative à l'évacuation de déchets à la Planche par l'entreprise Barri.

Le 31 mai dernier, l'entreprise « entretien de la maison » située au 2 chemin de Saint Agnès, 63500 Le Broc représentée par Monsieur David Barri a effectué des travaux d'élagage chez un particulier à La Planche.

Les déchets verts ont été ensuite déposés illégalement dans un chemin communal à proximité de Chatendeau. Un dépôt de plainte a ainsi été effectué par la municipalité le 1^{er} juin 2023.

La commune de Boisseuil a pris à sa charge l'évacuation des déchets verts à hauteur de 3 108 € afin que l'agriculteur qui possède un champ à proximité puisse accéder à sa parcelle.

La commune souhaitant être remboursée des frais engagés, le service comptable émettra un titre avec à l'appui : le dépôt de plainte, le devis, la facture et la présente délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à demander le remboursement de 3 108 € auprès de l'entreprise représentée par Monsieur David Barri située au 2 chemin de Saint Agnès, 63500 Le Broc,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

